

Réunion du Conseil d'Administration du

Mercredi 4 décembre à 18h00

Membres			Présence	
Michèle Mases-Faussier	Membre du bureau		X	Présidente
Pierre Lacoste Lagrange	Membre du bureau		X	Vice-président
Geneviève Reiter	Membre du bureau		Absente, excusée	Secrétaire Générale
Jean-Jacques Paquier	Membre du bureau		X	Trésorier
Pierre Darbo	Administrateur		X	Administrateur
Françoise Quiennec	Administrateur		X	Administrateur
Yves Deslandes	Administrateur		X	Administrateur
André Legros	Administrateur		X	Administrateur
René Naudot	Administrateur		X	Administrateur
Marie-Dominique Durret Delbos	Administrateur		X	Administrateur
Jacques Ducout	Administrateur		X	Administrateur

Invité : Patrick Lafont

I – ORGANISATION DE L'AG DU 16 DECEMBRE 2024, DES ELECTIONS DE 6 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CALENDRIER

1/ Organisation de l'Assemblée Générale

Il faut prévoir des scrutateurs pour compter les votants. On commence par les abstentions, puis les votes négatifs et enfin par déduction les votes positifs.



INSTITUTIONNEL

- Rapport moral par la présidente : bilan du changement de local et évolution du club.
- Rapport financier et budget prévisionnel 2025 approuvés par le conseil et présentés par le trésorier.

FINANCES

Le bénéfice prévisionnel est d'environ 10.000 Euros. Celui-ci sera consacré à des dépenses d'aménagement des locaux : aération, sonorisation, chauffage.

VOTE RÉALISÉ À MAIN LEVÉE

IL EST PROPOSÉ D'APPROUVER LA PRÉSENTATION DES TARIFS QUI SERONT MAINTENUS AU NIVEAU ACTUEL

POUR : 11

CONTRE : 1

QUESTIONS DU PUBLIC

Vote à main levée pour approbation du rapport moral et des comptes. Si un membre s'oppose, le vote sera à bulletin secret.

2/. Élections de six membres du Conseil d'Administration

Fins de mandat qui ne se représentent pas au CA = 2

Marie-Dominique Durret-Delbos

Jean-Jacques Paquier

Gérard Petit Jean avait donné sa démission en juillet.



Fins de mandat qui se représentent au CA = 3

Pierre Darbo

Michèle Mases Faussier

René Naudot

La liste est complétée par les candidatures suivantes = 6

Thierry Boulard

Carole Ferrer

Antoine Fontquerni Ribes

Patrick Lafont

Didier Lamour

Jacques Le Lann

Soit au total 9 personnes candidates pour le Conseil d'Administration

Article 8

VOTE RÉALISÉ À MAIN LEVÉE

UN DÉBAT S'INSTAURE. DEVONS-NOUS TENIR COMPTE DE CET ARTICLE QUI STIPULE QUE TOUT CONTRAT OU CONVENTION PASSÉS ENTRE LE CLUB D'UNE PART, ET UN ADMINISTRATEUR, SON CONJOINT OU UN PROCHE, D'AUTRE PART, EST SOUMIS POUR AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

NON : 11

POUR : 1

Votes

Nous nous sommes rapprochés des services juridiques de Saint Cloud pour en savoir plus et assurer avec le plus de rigueur possible la continuité des élections.

Les indications qui nous ont été transmises en matière de votes sont très différentes de celles que nous avons :

. Conseil d'Administration



Se référant à la FFB, une manière positive de mener les votes dans les élections doit être privilégiée parce que rayer des noms de candidats est une manière négative de procéder. Il est mieux de les inscrire soi-même sur un papier vierge.

Chaque votant aura à sa disposition une liste de noms de candidats. Elle pourra soit lui être remise soit être affichée pour tous sur un tableau. Chacun écrira les noms de ses favoris sur les bulletins de votes avec un nombre maximum limité à six pour le Conseil d'Administration. Les bulletins de votes ne comporteront que six cases. Les votants ne seront pas obligés de toutes les compléter.

Les 6 candidats ayant obtenu le maximum de voix seront choisis.

Article 11

Pour être élu, le candidat devra avoir obtenu la majorité de suffrages favorables puisque les décisions sont acquises à la majorité simple des membres présents (et représentés).

. Commission des litiges

Notre interlocuteur au siège de la FFB à Saint-Cloud nous précise qu'à l'instar de toute commission, un président de commission doit être désigné. Celui-ci ne pourra pas être en même temps, Président de la commission des litiges et membre vérificateur aux comptes. Par contre, il peut être membre de la commission des litiges et membre vérificateur aux comptes.

Composée de 3 à 5 membres, 4 candidats se proposent :

Anne Briant

Evelyne Bargues

Dominique Durret-Delbos

Jean-Jacques Paquier

. Vérification des comptes

Composée d'1 titulaire et 1 suppléant, 1 candidat se propose :

Jean-Jacques Paquier

Si personne d'autre ne se présente, il y aura carence pour le poste de suppléant

Pour l'élection des membres : les votes seront à bulletins secrets



Pour les approbations de rapports : les votes auront lieu à main levée.

2/ Organisation des élections

Toutes les personnes présentes au tournoi signeront à leur arrivée au club leur fiche de présence et donneront leurs pouvoirs, afin de gagner du temps.

Les adhérents ne participant qu'à l'Assemblée Générale pointeront à leur arrivée.

Les élections auront lieu après l'assemblée générale.

Le CA une fois élu se réunira dans les jours qui suivent pour élire le bureau.

Date de clôture des candidatures : lundi 9 décembre.

Date d'affichage de la liste des candidats : à partir du mardi 10 décembre.

3/ Calendrier

LES PARTIES LIBRES

René Naudot qui assure les parties libres du mardi après-midi sera absent trois semaines en janvier et février.

Des remplaçants pourront intervenir en remplacement au cours de l'année, le mardi de 15 à 17 h30 sauf le 3ème mardi du mois réservé au tournoi des élèves. Ils peuvent contacter René.

FESTIVITES

Inauguration du 22/11/2024

VOTE RÉALISÉ À MAIN LEVÉE

IL EST PROPOSÉ QUE MONSIEUR LE MAIRE N'AYANT PU VENIR À CETTE MANIFESTATION, SOIT CONVIÉ POUR LA GALETTE DES ROIS.

POUR : 11

CONTRE : 1

Tournois

- Tournoi et repas du 10 décembre. Laure Lacoste Lagrange assure le plat principal et Michèle et Françoise le reste du repas.
- Le club est invité à participer gratuitement au festival de bridge au Mercure Château Chartrons entre le 28 décembre et le 2 janvier.

Le club sera fermé la semaine de Noël et du 1^{er} janvier. Réouverture le lundi 6 janvier 2025.

- Un pot de rentrée sera organisé le mercredi 8 janvier pour tirer les rois.
- Le festival des séminaires se déroule le 19 janvier 2025.

Questions diverses

Décision à prendre sur l'organisation d'un récital le dimanche 12 janvier.

Décision à prendre sur des tâches d'aménagement, de rangement et de ménage. L'investissement du CA pour ces événements semble mitigé.

La séance est levée à 19h15.

La présidente

Michèle Mases Faussier